

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026
COMMUNE DE SAINT-IMOGES

La réunion du Conseil Municipal débute le vendredi 20 mars 2026 à 18h30 sous la présidence de Mme la Maire, Caroline BENOIT.

Membres présents : BENOIT Caroline, CERIANI Michael, BRABANT Marie-Odile, CHAPLART Roland, POURE Sandrine, TARARE Maxan, CREMONT Danielle, ITASSE Thierry, FOISELLE Jérôme.

Membres absents et pouvoirs : LAUDY Aurélien (procuration donnée à Mme BENOIT Caroline), COSSIEZ Anne (procuration donnée à M. CERIANI Michael).

Secrétaire de séance : TARARE Maxan

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

- Proclamation des résultats

La Maire proclame les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 et déclare élus conseillers municipaux mesdames BENOIT Caroline, BRABANT Marie-Odile, POURE Sandrine, CREMONT Danielle, COSSIEZ Anne et messieurs LAUDY Aurélien, CERIANI Michael, CHAPLART Roland, FOISELLE Jérôme, TARARE Maxan, ITASSE Thierry,

Mme la Maire invite Mme BRABANT Marie-Odile, doyenne de séance, à prendre la présidence de séance afin de procéder à l'élection du Maire et de ses adjoints.

- Election du Maire et des adjoints

Election du maire : La présidente de séance appelle à candidature. Mme Caroline BENOIT est la seule candidate. Après vote à bulletin secret et dépouillement, Mme Caroline BENOIT est élue maire par 10 voix et 1 blanc. La Maire reprend la présidence de séance.

Election des adjoints : Mme la Maire rappelle que la loi sur la parité dispose que la parité doit également être respectée au niveau des adjoints. Il est donc décidé de la création d'un troisième adjoint. La liste des adjoints est composée des personnes suivantes dans l'ordre : Mme BRABANT Marie-Odile ; M. TARARE Maxan ; Mme POURE Sandrine. Après vote à bulletin secret et dépouillement, la liste candidate est élue par 10 voix et 1 blanc.

Est clos et dressé le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses adjoints au 20 mars 2026 à 19H04.

- Lecture de la Charte de l' élu local

Mme POURE Sandrine en donne lecture. Cette charte aborde le rôle de l' élu local et la conduite de son mandat. Aucune question n'est adressée à la suite de cette lecture.

- Délégations au maire

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le nombre de délégations de signature qu'il consent à autoriser au Maire. Toutes les délégations de signature sont accordées à l'unanimité.

- Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

En raison de la création du poste de troisième adjoint, Mme la Maire propose, afin de ne pas faire peser l'indemnité supplémentaire qui en résulte sur les finances de la commune, de reverser une partie de son indemnité personnelle à M. Maxan TARARE.

La Maire met aux voix la grille d'indemnités suivante :

Nom du bénéficiaire et poste	Montant de l'indemnité (brut mensuel)
Mme BENOIT Caroline, Maire	1 035,06€
Mme BRABANT Marie-Odile, 1^{er} adjointe	567,64€
M. TARARE Maxan, 2^e adjoint	120€
Mme POURE Sandrine, 3^e adjointe	327,64€

Après un vote à main levée, la grille d'indemnités du Maire et des adjoints est adoptée avec 10 voix pour et 1 abstention (M. TARARE Maxan).

- Répartition des conseillers municipaux dans les commissions communales

Madame La Maire rappelle qu'elle est présidente de toutes les commissions.

Les membres du Conseil Municipal se répartissent dans les commissions et délégations comme suit :

- **Commission communication** Vice-Président : Maxan Tarare. Membres : Sandrine Poure, Danielle Crémont, Caroline Benoit, Anne Cossiez, Marie-Odile Brabant.
- **Commission environnement et embellissement** Vice-Présidente : Marie-Odile Brabant. Membres : Caroline Benoit, Sandrine Poure, Thierry Itasse, Maxan Tarare, Mickaël Ceriani.
- **Commission tourisme, association, événement** Vice-Présidente : Danielle Crémont. Membres : Michael Ceriani, Aurélien Laudy, Jérôme Foiselle.
- **Commission affaires scolaires et jeunesse** Vice-Président : Maxan Tarare. Membres : Maxan Tarare, Jérôme Foiselle, Sandrine Poure.
- **Commission d'appel d'offres et suivi de travaux** Vice-Présidente : Marie-Odile Brabant. Membres : Thierry Itasse, Jérôme Foiselle, Roland Chaplart, Aurélien Laudy, Caroline Benoit, Michael Ceriani.
- **Commission défense et sécurité** Vice-Présidente : Sandrine Poure. Membres : Michael Ceriani, Aurélien Laudy, Maxan Tarare, Marie-Odile, Danielle Crémont.
- **Représentant au Conseil d'Ecole** : Maxan Tarare
- **Membres du CIAS (centre intercommunal d'action sociale)**: Marie-Odile Brabant, Maxan Tarare.
- **Membres du SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique du bassin versant Champillon-Dizy-Hautvillers-Saint-Imoges)** : Sandrine Poure, Aurélien Laudy. Suppléants : Jérôme Foiselle, Roland Chaplart.
- **Délégués du Pnr-MR (Parc naturel régional de la Montagne de Reims)** : Caroline Benoit. Suppléante : Anne Cossiez.
- **Délégués CCGVM (communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne) et SIEM (syndicat intercommunal du territoire d'énergie Marne)** : Caroline Benoit. Suppléante : Marie-Odile Brabant.

- Questions et observations diverses

Mme la Maire rappelle qu'un règlement intérieur du Conseil Municipal réglementant les séances n'est pas établi, mais que la possibilité de le faire demeure. Le Conseil convient d'en établir un si nécessité il y a au cours du mandat.

Les sujets étant épuisés, la maire lève la séance à 20h10.

AVIS

Commissions communales

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre des commissions citées dans le compte-rendu ci-joint sont invitées à se faire connaître en mairie afin de pouvoir y participer.

Commission affaires scolaires et jeunesse

Un conseil des jeunes est envisagé dans notre commune pour tous les enfants scolarisés du CM1 à la terminale (-18 ans). Si votre enfant est intéressé pour y participer, merci de nous le faire savoir en passant à la mairie, en mettant un mot dans notre boîte aux lettres ou en envoyant un message au Maire.

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement et personnellement toutes les personnes bénévoles qui ont déjà contribué à l'entretien de notre village en l'absence de notre employé communal. Merci pour la tonte, la distribution des courriers, la décoration du village et tous les petits gestes qui comptent.